

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 12 SEPTEMBRE 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE

N° 439 /PR/MAID/CTM.

SOMMAIRE :

Nomination d'Officiers

-- L) E C R E T --

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du DAHOMEY;
- VU la loi 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne;
- VU les résultats obtenus par les élèves des Ecoles de formation des Officiers agréés par le Gouvernement de la République du DAHOMEY;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.-- Les élèves Officiers BOURAIMA Issoufou , BESSOU Robert et MAMA Djougou sont promus au grade de Sous-Lieutenant.

ARTICLE 2.-- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 1er Octobre 1963 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du DAHOMEY.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE

M. A R O U N A .

H. M A G A .

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE	4
MAID	2
MFT	2
EM/FAD	10
D.S	2
IN	3
C/	1
J	1